

Conseil Municipal du 10 novembre 2016

Compte rendu

PRESENTS : Michèle BEUZIT, Hervé ST JALM, Albert LOZAC'H, Jean Paul MORVAN, Annick POYET, Vanessa ROUSVOAL, Morgane LEGLAND, Jörg TWARZ Ghislaine PORCHER

ABSENTS : Aurélien LE GUILCHER, Guillaume GERARD, excusés

EAU et ASSAINISSEMENT

L'arrêté préfectoral a entériné la modification des statuts de Morlaix Communauté en intégrant les compétences « Eau potable » et « Assainissement des Eaux Usées » sur l'ensemble du territoire de Morlaix communauté à compter du 1^{er} janvier 2017.

Considérant que la mise à disposition de l'ensemble des biens, équipements, services et contrats nécessaires à la gestion des services eau potable et assainissement des eaux usées constituent le régime de droit commun applicable au transfert des biens et équipements.

La mise à disposition des biens meubles et immeubles, des équipements et réseaux utilisés à la date des transferts ainsi que des emprunts et des subventions ayant financé ces biens doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la commune antérieurement compétente et Morlaix Communauté.

Le transfert des compétences à Morlaix communauté au 1^{er} janvier 2017 entrainera la clôture des budgets annexes m49 concernés de la commune au 31/12/2016. L'actif et le passif seront réintégrés par opérations d'ordre non budgétaire effectuées par le comptable public dans le budget principal de la commune.

Afin d'assurer la continuité en ce qui concerne le remboursement des échéances des emprunts dès le 1^{er} janvier 2017, il convient de procéder aux transferts des contrats listés ci-dessous :

Prêteur	Capital emprunté	Date capital restant dû	Capital restant dû	Date dernière échéance
Crédit Agricole	170 000,00 €	10/10/2016	150 081,87 €	10/07/2040
BCME	200 000,00 €	30/10/2016	123 993,81 €	30/01/2025

Le Conseil donne son accord pour mettre à la disposition de la communauté, l'ensemble des biens nécessaires à l'exercice de ces compétences et au transfert des emprunts y afférant.

Les Conseillers doivent également se prononcer sur les tarifs Eau potable et Assainissement applicables pour l'année 2017.

Après discussion, le conseil décide de conserver les mêmes tarifs part communal Eau potable pour l'année 2017, soit

- **Redevance Annuelle d'abonnement :**
Année 2017 52,97 €

- **Mètres cubes consommés :**
 - de 0 à 20 M3, le m3 0,85 €
 - de 21 à 70 M3, le m3 0,81 €
 - de 71 à 120 M3, le m3 0,78 €
 - de 121 à 300 M3, le m3 0,77 €
 - au-delà de 300 M3, le m3 0,51 €

Vente d'eau à la Commune de Plougonven :

- **Redevance Annuelle d'abonnement**
Année 2017 57,02 €

- Mètres cubes consommés, le m3 0,42 €

et décide d'augmenter, le tarif de la redevance d'assainissement comme suit :

Part fixe (abonnement)	60 € (sans changement)
Part variable de	1,580 € au lieu de 1,565 € (soit 1 %)

AMENAGEMENT DU BOURG

Lot 1 Déplacement du réseau de distribution d'eau potable et de ses branchements

Sur la base de la commission qui s'est réunie le mercredi 5 octobre, une liste de 4 candidats a été arrêtée :

QUARTA (Morlaix)
ING Concept (Landivisiau)
A et T Ouest (St Martin des Champs)
DCI Environnement (Quimper)

L'analyse des offres s'est effectuée eu égard aux critères de jugement : Prix 40 %
Organisation et moyens 60 %.

Le classement final a été le suivant :

1	DCI Environnement	11 050 €
2	A et T Ouest	8 280 €
3	ING Concept	6 000 €
4	QUARTA	5 920 €

Le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage ce maitre d'œuvre est de 135 000 € HT

Lot 2 Aménagement des espaces publics

5 offres de candidature sont parvenues en Mairie.

DCI Environnement (Quimper)
 A et T Ouest (St Martin des Champs)
 TIRIAD Paysage (Carnoët)
 Lagag ar Brug (Lannédern)
 ING Concept (Landivisiau)

Sur la base de la commission qui s'est réunie le mercredi 5 octobre, une liste de 3 candidats a été arrêtée :

DCI Environnement (Quimper)
 A et T Ouest (St Martin des Champs)
 TIRIAD Paysage (Carnoët)

Le 4 novembre, l'analyse des offres s'est effectuée eu égard aux critères de jugement : Prix 40 % Organisation et moyens 60 %.

Le classement final a été le suivant :

1	DCI Environnement (Quimper)	20 825 €	Taux de rémunération 4,58 %
2	A et T Ouest (St Martin des Champs)	23 400 €	Taux de rémunération 4,65 %
3	TIRIAD Paysage (Carnoët)	29 600 €	Taux de rémunération 5,50 %

Le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage ce maitre d'œuvre est de 300 000 € HT

Le montant de base du marché est de 20 825 € HT.

Comme le permet la réglementation, des négociations avec la société DCI Environnement vont être engagées.

Si à la suite des négociations, et si elles sont fructueuses, le conseil autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour le LOT 1 et 2 avec la société DCI Environnement

SPANC 2015

Les conseillers prennent connaissance du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif réalisé par Morlaix Communauté qui a en charge ce service.

Pour la commune, le nombre de dispositifs d'assainissement non collectif est de 102.

Satisfaisant : 17 %

Non satisfaisant : 16 %

Satisfaisant avec réserves : 65 %

En projet : 2 %

Le Conseil en prend acte.

Ce rapport est consultable en Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux de couverture sur le bâtiment place Emile le guern confié à Julien GUEGUEN, artisan couvreur, la Boissière à Lannéanou pour un montant HT de 1 532,73 €.

Pose de 5 radiateurs dans la salle An Amzer Vad « Espace café » par l'entreprise SEJOURNE Christian de Plougonven pour 4 666,32 € HT + main d'œuvre

Par courrier, Madame Marthe Le Clech propose à la commune d'acquérir une collection de 38 cartes postales + photos de presse pour un montant de 570 €. Le conseil municipal trouve ce prix élevé et demande au Maire de négocier.

Un vol a été commis le 19 octobre au Hangar communal. Activeille partenaire de Groupama propose l'installation d'une alarme pour un montant de 1 345,75 HT.

Le conseil décide de ne donner suite à cette proposition mais demande que soit installer 2 lampes détecteur de mouvement et un panonceau bâtiment sur surveillance.

Madame Le Maire de Botsorhel est venue en mairie pour trouver un terrain d'entente sur la participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Skol an Avel pour les 3 enfants de Lannéanou.

La participation demandée au départ était de 900 € par enfant, elle est maintenant fixée à 600 € par enfant après négociation, et paiement sur le budget 2017.

Le gouter de Noël offert aux enfants de la commune jusqu'à 12 ans aura lieu de Dimanche 18 décembre à la Salle An Amzer Vad.